

Hôtel de Ville  
B.P. 20931  
66931 Perpignan Cedex  
Tél. 04 68 66 30 66

Direction de l'Action éducative  
et de l'enfance

## MODALITÉS DE SCOLARISATION DES ENFANTS À COMPTER DU 22 JUIN 2020

Dès la rentrée du 2 juin 2020, la Ville de Perpignan a proposé, en partenariat avec l'Education Nationale, un dispositif d'accueil éducatif, complémentaire à l'école, dénommé 2S2C (Sport, Santé, Culture et Civisme).

Le retour à l'école obligatoire et l'assouplissement des règles d'accueil des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires, à compter du 22 juin 2020, met un terme aux activités 2S2C.

Le nouveau protocole sanitaire élaboré par le Ministère de l'Education Nationale devrait permettre à tous les enseignants d'accueillir l'ensemble des élèves de leur classe, pendant l'intégralité des jours scolaires.

Cependant, pour les élèves qui ne pourraient pas être accueillis en raison de l'absence d'un enseignant ou autre motif, la Ville de Perpignan met en place un service d'accueil éducatif pour les enfants scolarisés à Perpignan.

Cet accueil maternel et élémentaire sera proposé à compter du 22 juin sur le Mas Bresson (\*), pendant les jours scolaires.

Le service proposé sera similaire à celui des 2S2C. L'accueil s'effectuera de 7 h 45 à 9 h 00 puis les départs seront échelonnés de 17 h 00 à 18 h 15 ; il sera gratuit mais pour des raisons de logistique, les parents devront fournir le repas. L'encadrement sera effectué par les intervenants des activités 2S2C.

Renseignements au 04 68 66 30 71

(\*) Mas Bresson : Chemin du **Mas Bresson** 66000 PERPIGNAN

